

Rapport public Parcoursup session 2022

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Antilles-Guyane (CREPS) - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21304)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2022.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Antilles-Guyane (CREPS) - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités physiques pour tous (21304)	Jury par défaut	Tous les candidats	14	103	17	17	38

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS APT nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices moyennes mais très diverses (activités d'expression, sports collectifs, activités de plein air). Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » sont les suivantes :

Le(la) candidat(e) doit :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

** « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;*

** « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;*

** « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;*

** « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;*

** « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) » en cours de validité.*

- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des « activités physiques pour tous » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;

- Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'organisme de formation ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le [3° de l'article D. 212-27-1 du code du sport](#).

Rappel : le candidat doit être en possession de son certificat médical au moment du passage des épreuves de TEP.

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le BPJEPS activités physiques pour tous nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices très diversifiées. Les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier qui s'astreint à un suivi assidu des cours. La mise en situation professionnelle face à différents publics, intervient très tôt dans la formation : un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Dans le domaine des « activités physiques d'entretien corporel », des « activités et jeux sportifs » et des « activités physiques en espace naturel », et conformément au code du sport, le titulaire du BPJEPS activités physiques pour tous met en œuvre en autonomie et en sécurité les compétences suivantes :

- Encadrer des groupes et conduire des actions d'animation des activités physiques pour tous ;
- Organiser et gérer des activités physiques pour tous ;
- Communiquer sur les actions de la structure ;
- Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités physiques pour tous.

Le cursus de formation mis en œuvre respecte le principe de l'alternance pédagogique prévoyant des situations de formation en centre de formation et d'autres en entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur.

<http://www.creps-antilles-guyane.fr/>

Durée de la formation : 600h en centre et 300 heures en entreprise

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Les critères retenus sont liés aux conditions d'entrée dans la formation des établissements placés sous la tutelle du Ministère des sports

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Analyser attentivement les modalités de TESTS physiques éliminatoires et se préparer,
Soigner la rédaction de la fiche avenir au regard du projet professionnel dans le secteur u sport,
Mettre en relief la rubrique centre d'intérêt quand celle-ci porte sur la pratique sportive et associative

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	notes de français	Notes en français et Résultats en EPS	Notes de français des bulletins de première et de terminale puis notes en EPS bulletin de première et de Terminale	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Orthographe, Vocabulaire, Capacités argumentaires	Appréciation des professeurs sur les bulletins de première et de terminale et résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat	Complémentaire
Savoir-être	Autonomie, capacité d'organisation	Capacité à s'investir et à s'impliquer dans les travaux collectifs demandés et la vie scolaire	Appréciation des professeurs sur les bulletins de première et de terminale dans le champ « Capacité à s'investir » de la fiche Avenir	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Maitrise des exigences de la formation	Motivation à pratiquer de l'activité physique et connaissance des formations dans le champ du sport et de l'animation	Suivi de la mention complémentaire AGSS et projet de formation motivé dans le sport	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	partique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation.	Engagement dans une association sportive ou autre comme bénévole	Champ « Engagement citoyen » de la fiche Avenir Rubrique « Activités et centres d'intérêts », notes en EPS bulletin de première et de Terminale et niveau de pratique dans rubrique « activités et centres d'intérêts »	Essentiel

Signature :

Eddie COURIOL,
Directeur de l'établissement Centre de Ressources,
d'Expertise et de Performance Sportive Antilles-Guyane
(CREPS)